



Code de Transparence Grandes Marques ISR M

et ses nourriciers
UFF Grandes Marques ISR
UFF Grandes Marques ISR A

Date de Publication : 3 octobre 2022

Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique de la gestion du fonds Grandes Marques ISR M et ses deux nourriciers UFF Grandes Marques ISR et UFF Grandes Marques ISR A.

Conformité avec le Code de Transparence

Les fonds communs de placement Grandes Marques ISR M et ses deux nourriciers UFF Grandes Marques ISR et UFF Grandes Marques ISR A respectent l'ensemble des recommandations du Code.

Paris, le 3 octobre 2022

Sommaire

Préambule	3
1. Fonds concerné par ce Code de Transparence.....	4
2. Données générales sur la société de gestion	5
3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de Transparence	12
4. Processus de gestion	17
5. Contrôles ESG.....	20
6. Mesure d'impact et reporting ESG	20

Myria Asset Management a été créée en 2014 pour gérer directement ou, via des délégations de gestion octroyées à des sociétés de gestion de portefeuille tierces, des OPC destinés à la clientèle de son actionnaire unique : l'Union Financière de France (Banque de conseil en gestion de patrimoine). Depuis 2019, et la labellisation ISR d'un premier fonds géré par Myria Asset Management, nous sommes engagés dans une stratégie de déploiement des critères relatifs à l'investissement socialement responsable dans nos gestions.

A ce titre, et en tant que membre de l'Association Française de la Gestion Financière, Myria Asset Management s'engage à la plus grande transparence sur ses politiques et pratiques d'Investissements Responsable.

Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF respectivement lors de leurs Conseils d'Administration des 13 décembre 2012 (AFG), 20 décembre 2012 (FIR) et 3 octobre 2012 (Eurosif). Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR.

1. Fonds concerné par ce Code de Transparence

Ce Code s'applique aux fonds Grandes Marques ISR M et ses deux nourriciers UFF Grandes Marques ISR et UFF Grandes Marques ISR A, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Nom des fonds	Grandes Marques ISR M UFF Grandes Marques ISR UFF Grandes Marques ISR A
Encours des fonds au 31/03/2022	134 751 393 € 105 329 649 € 24 681 324 €
Stratégie dominante et complémentaire	☒ Sélection positive (Best-in-Class) ☐ Best in universe ☐ Best effort ☐ Thématique ☐ Exclusion ☐ Engagement
Classe d'actifs principale	☐ Actions françaises ☐ Actions de pays de la zone euro ☐ Actions des pays de l'Union européenne ☒ Actions internationales ☐ Obligations et autres titres de créances libellés en euro ☐ Obligations et autres titres de créances internationaux ☐ Monétaires ☐ Monétaires court terme ☐ Diversifié
Exclusions appliquées par le fonds	☐ Alcool ☒ Armement (Mines antipersonnel et bombes à sous-munition prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo) ☐ Charbon ☐ Energies fossiles on conventionnelles ☐ Pacte mondial ☐ Tabac ☒ Armes controversées et armes à feu à usage civil
Label	☒ Label ISR ☐ Label TEEC ☐ Label CIES ☐ Label Luxflag ☐ Label FNG ☐ Label Autrichien ☐ Autres

Ces OPCVM ont été créés aux dates suivantes :

- le 9 août 2013 pour Grandes Marques ISR M

- le 9 mars 2007 pour UFF GRANDES MARQUES ISR¹
- le 5 septembre 2016 pour UFF GRANDES MARQUES ISR A

Les fonds sont signataires du présent code de transparence depuis le mois de septembre 2019. L'historique des performances des OPCVM présentés via des fiches de reporting mensuelles ainsi que la documentation relative aux fonds sont disponibles sur le site internet : <http://www.myria-am.com/>

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

MYRIA ASSET MANAGEMENT (SAS à Conseil de surveillance)
32 Avenue d'Iéna
75783 Paris Cedex 16
Téléphone : 01 40 69 65 17
www.myria-am.com

Nom de la société de gestion du fonds maître :
ABEILLE ASSET MANAGEMENT (SA à Directoire et Conseil de Surveillance)
14, Rue Roquépine
75008 PARIS
Téléphone : 01 76 62 90 00
www.ofi-invest-am.com

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Myria Asset Management est une société de gestion qui a pour vocation d'offrir à ses clients des solutions financières en architecture ouverte sélective, via des OPCVM gérés en multigestion ou dont la gestion est déléguée à des experts sur leurs classes d'actifs. Ainsi, la gestion du fonds Grandes Marques ISR M a été déléguée à OFI INVEST ASSET MANAGEMENT, afin de bénéficier de toute son expertise sur l'Investissement Socialement Responsable et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Myria AM gère directement les nourriciers UFF Grandes Marques ISR et UFF Grandes marques ISR A tous deux investis à tout instant au minimum à 90% dans le fonds maître Grandes Marques ISR M.

Ofi Invest Asset Management, est acteur du développement et de la promotion de l'ESG :

- *en tant que l'un des signataires fondateurs des **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) de l'ONU**. Lancés en 2006, ces principes forment un cadre volontaire grâce auquel tous les investisseurs peuvent intégrer les questions ESG dans leur processus décisionnel et leur démarche actionnariale, et ainsi mieux aligner leurs objectifs avec ceux de la société.*
- *en tant que membre fondateur des **Principes pour une assurance responsable (PSI)**, initiative lancée en 2012 sous l'égide des Nations Unies et de **Climate Wise** (regroupant les leaders mondiaux de l'assurance dont l'objectif est de promouvoir*

¹ En date du 9 août 2013, le fonds a changé de stratégie pour devenir un nourricier du FCP GRANDES MARQUES M.

une meilleure transparence des sociétés d'assurance dans leur prise en compte des risques climatiques).

- *en participant à la promotion du **Carbon Disclosure Project** et s'engageant aux côtés des entreprises et des organisations internationales pour trouver un consensus sur les mesures à mettre en œuvre pour lutter contre le changement climatique, à la fois pour les entreprises et les autorités publiques, mais également pour les autres parties prenantes.*
- *en appartenant au **Conseil Britannique de la Construction Verte (UK Green Building Council)**.*

Cette participation active à différentes initiatives internationales illustre la place centrale qu'occupent les questions de protection de l'environnement, de solidarité, d'inclusion et d'économie sociale dans la culture d'entreprise et le processus d'investissement d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT.

Notre stratégie mettant l'investissement responsable et la finance durable au cœur de nos préoccupations repose sur trois axes stratégiques :

1. *L'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement – Nous travaillons avec nos analystes et gérants afin d'intégrer les facteurs ESG les plus pertinents dans les décisions d'investissements – **pour une meilleure prise en compte du risque** ;*
2. *L'engagement actionnarial – Nous engageons et votons activement afin de promouvoir une bonne gouvernance et une pratique commerciale durable – **pour des investissements de qualité** ;*
3. *La participation aux initiatives de place – nous soutenons les mesures de politiques publiques et nous défendons la mise en place d'une finance durable aux niveaux national, européen et mondial – **pour une création de valeur durable**.*

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Myria Asset Management est convaincue que le monde financier se doit d'être un acteur majeur, afin d'assurer un avenir meilleur et pérenne aux générations futures. Ainsi, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement, nous souhaitons vivement intégrer également, dans notre politique d'investissement, des critères de durabilité essentiels, environnemental, sociétal et de gouvernance, persuadés qu'à long terme, ces trois piliers créeront le plus de richesse.

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT est convaincue que les activités d'investissement ne se limitent pas uniquement au caractère financier et que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent avoir une incidence importante sur les rendements des investissements et les résultats pour les clients. Nous pensons qu'être un acteur financier responsable signifie que notre approche d'investissement doit soutenir la durabilité à long terme des marchés des capitaux, des économies et de la société.

Philosophie d'investissement responsable

Notre philosophie d'investissement repose sur des convictions fortes et se fonde sur une vision de long-terme de l'économie. Nous estimons que les sociétés qui mènent leurs activités de manière responsable et durable sont celles qui génèrent les performances d'investissement les plus élevées. C'est pourquoi OFI INVEST ASSET MANAGEMENT s'est fixée des normes et des objectifs très ambitieux dans ce domaine.

Nous développons jour après jour une politique d'investissement responsable dont l'approche est de privilégier l'accompagnement des entreprises à travers le dialogue et l'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

La philosophie d'investisseur responsable d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT est disponible sur le site internet : <https://www.ofi-invest-am.com/politiques-et-documents>

Aussi, le groupe OFI INVEST ASSET MANAGEMENT établit un rapport sur ses actions en termes de développement durable, disponible en suivant ce lien : <https://www.ofi-invest-am.com/politiques-et-documents>

Exclusions systématiques

Afin de prévenir tout risque de blanchiment, de fraude ou de corruption, OFI INVEST ASSET MANAGEMENT a mis en place un « dispositif opérationnel de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes » ainsi qu'un « dispositif opérationnel de lutte contre la fraude et la corruption » qui lui sont propres. Une liste des pays non coopératifs sur le plan fiscal est tenue à la disposition des gérants et régulièrement actualisée de manière à prévenir les risques liés à d'éventuelles opérations en lien avec un « paradis » fiscal.

Aussi, tous les fonds d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT excluent les sociétés impliquées dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM), conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo et selon les recommandations de l'AFG.

Par ailleurs, dans le cadre de sa démarche ESG, une nouvelle politique d'exclusion a été approuvée par OFI INVEST ASSET MANAGEMENT en avril 2020 interdisant aux gérants de portefeuilles d'investir dans les entreprises impliquées dans la fabrication d'Armes Controversées et d'Armes à feu à usage civil. En effet, il existe un large consensus au niveau international sur l'inopportunité de ces types d'armes, qui s'exprime à travers des conventions et traités fondamentaux, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT considère également que la fabrication d'armes à feu à usage civil, qui sont à l'origine d'un nombre élevé de victimes civiles, est incompatible avec les valeurs du Groupe Aviva et a donc choisi de prohiber tout investissement dans des Fabricants exclus.

De plus, Ofi Invest Asset Management s'engage à ne pas investir dans les entreprises liées à la production de tabac. Toutes sociétés ayant une activité de production de tabac sont écartés de nos fonds. Concernant la chaîne de valeur de l'industrie, c'est-à-dire les distributeurs, fournisseurs et détaillant, les entreprises sont exclues si l'activité liée au tabac génère plus de 10% de son chiffre d'affaires.

Ces exclusions sont paramétrées dans Aladdin, notre outil front-to back, générant des alertes bloquantes pré-trade.

La politique d'exclusion est disponible sur notre site internet : : <https://www.ofi-invest-am.com/politiques-etdocuments>

Les procédures y afférentes sont régulièrement mises à jour et donnent lieu à des formations spécifiques et annuelles à l'attention de tous les collaborateurs.

Politique de vote et d'engagement

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT a développé, dans l'exercice des droits de vote au titre d'actionnaire, une politique exigeante intégrant une attention particulière aux questions d'ordre ESG, couplée à une politique d'engagement et de dialogue avec les sociétés sur des thématiques de long terme.

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT a depuis plus de 20 ans formalisé sa politique de vote et d'engagement actionnarial. Cette politique est révisée annuellement afin de renforcer sa pertinence sur la base des informations recueillies lors des assemblées générales. Soumise à la validation du Conseil d'Administration d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT et du Groupe Aviva, elle définit un certain nombre de principes de vote, dont notamment la manière dont le Groupe Aviva se positionne sur les problématiques ESG des entreprises.

Par l'exercice des droits de vote, OFI INVEST ASSET MANAGEMENT encourage également, à titre individuel ou collectivement aux côtés d'autres investisseurs, une meilleure transparence des performances ESG des entreprises. En effet nous usons de notre influence pour encourager les bonnes pratiques dans les entreprises et les projets dans lesquels nous investissons et ainsi agir sur les problématiques environnementales, sociales et sociétales et, en particulier, sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone.

Notre politique de vote et d'engagement actionnarial est disponible sur le site internet : : <https://www.ofiinvest-am.com/politiques-et-documents>

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Aujourd'hui, nul ne peut plus réfuter que le climat est en train de changer et que l'inaction aura des conséquences catastrophiques pour l'humanité. De plus et compte tenu de la difficulté d'obtenir un consensus mondial sur la mise en œuvre de mesures concrètes visant à limiter, à moins de 2°C le réchauffement de la Terre, nous sommes persuadés que l'investissement peut, sans aucun doute, être un vecteur idéal pour commencer à se rapprocher de l'objectif décidé lors de la COP 21 à Paris. C'est pourquoi, nous avons décidé de nous appuyer sur nos sociétés de gestion délégataires afin de tirer parti d'un savoir-faire.

Concernant le gestionnaire financier par délégation :

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT est convaincu que la décision d'investissement doit prendre en compte tous les risques qui peuvent influencer négativement la performance d'un investissement à long terme, qu'ils soient d'ordre ESG ou climatique.

Ainsi, notre approche générale en faveur de l'investissement ESG d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT repose sur la conviction qu'une intégration des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance dans les analyses d'investissement et les processus de décision peut générer des bénéfices pour ses clients et la société. Par ce biais, OFI INVEST ASSET MANAGEMENT souhaite améliorer la prise en compte des risques et opportunités associés aux facteurs ESG lors de la décision d'investissement et de son suivi.

Le dialogue et l'engagement avec l'entreprise font partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles. Nous les incitons à améliorer leurs performances ESG et à adopter des meilleures stratégies et systèmes de gestion, afin de tirer profit des opportunités ESG et de gérer les risques ESG.

Compte tenu des moyens nécessaires à ces initiatives, il est essentiel de se fixer des priorités. Pour cela, le tableau de bord ESG (ou « ESG Heatmap ») est la pierre angulaire de l'intégration des critères ESG nous permettant d'identifier les risques et donc préciser nos priorités. Il agrège les notations des différents types de risques E S G de chaque entreprise/émetteur faisant partie de l'univers d'investissement. Ces notations, dont l'empreinte carbone, sont mise à disposition par MSCI, notre fournisseur des données ESG.

Grâce à notre tableau de bord ESG, nous sommes en mesure de cerner nos principales inquiétudes et d'identifier des éléments secondaires telle que la taille de notre position, les priorités thématiques, les priorités liées aux assemblées générales et les événements déclenchant des initiatives d'engagement ciblées. Un processus de suivi des controverses ESG est également inclus dans cette intégration.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Concernant le gestionnaire financier par délégation :

Une task force dédiée à l'Investissement Responsable au niveau Global

Les équipes d'investissement Responsable sont réparties au sein d'Ofi Invest Asset Management comme suit :

- 3 analystes ESG à Paris, rattachés au Directeur de la Gestion des mandats, des Solutions et de l'ESG au niveau local, en charge de décliner la politique ESG du Groupe sur le périmètre français et d'accompagner les gérants dans l'intégration des critères ESG dans leur gestion au quotidien.*
- 1 analyste ESG à Paris, rattaché au Directeur Général et Responsable des actifs réels, en charge de décliner la politique ESG sur le périmètre des actifs illiquides.*

Ces équipes sont un centre d'expertise pour Ofi Invest Asset Management sur toutes les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Une robuste gouvernance locale

Au sein d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT, nous avons mis en place 2 Comité ESG qui se réunissent :

- Une fois par mois pour les actifs liquides, ce Comité étant présidé par le Directeur de la Gestion des mandats, des Solutions et de l'ESG.*
- Une fois par trimestre pour les actifs illiquides, ce Comité étant présidé par le Directeur Général et Responsable des Actifs Réels*

A cette occasion, sont passées en revue les notes ESG des portefeuilles ISR ainsi que celles des valeurs/émetteurs ayant une note en phase de détérioration. Ceci permet aux membres du Comité de suivre l'évolution des notes des émetteurs et aux gérants de mieux piloter leurs décisions d'investissements/désinvestissements.

Par ailleurs, le Comité est l'instance qui permet de suivre les avancements en termes d'Investissement Responsable par rapport aux objectifs et priorités définis.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Au sein des équipes de gestion d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT, les ressources totalement ou partiellement dédiés aux fonds ISR sont au nombre de 14 : 4 analystes ESG et 10 gérants.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Nous participons à de nombreux groupements d'intérêts qui œuvrent pour une meilleure prise en compte des considérations ESG dans les décisions d'investissement. La plupart d'entre elles comprennent un volet climatique fort. On peut citer :

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
☐ SIFs - Social Investment Forum (plus détails des commissions)	☐ IIGGC - Institutional Investors Group on Climate Change	☐ Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh	☐ ICGN - International Corporate Governance Network
☒ PRI - Principles for Responsible Investment	☒ CDP- Carbon Disclosure Project (précisez carbone, forêt, eau, ...)	☐ Access to Medicine Foundation	☒ Autres
☐ ICCR - Interfaith Center on Corporate Responsibility	☒ Montreal Carbon pledge	☐ Access to Nutrition Foundation	
☐ ECCR - Ecumenical Council for Corporate Responsibility	☐ Portfolio Decarbonization Coalition	☒ Autres	
☐ Commissions AFG	☐ Green Bonds Principles		
☐ EFAMA RI WG	☒ Climate Bond Initiative		
☐ European Commission's High-Level Expert Group on Sustainable Finance	☒ Appel de Paris		
☒ Forum de l'Investissement Responsable (FIR)	☐ Taskforce on Climate-related Financial disclosure (TCFD)		
☒ European Sustainable Investment Forum (EUROSIF)			

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Myria Asset Management dispose pour le moment de deux fonds maîtres, Grandes Marques ISR M et Euro Valeur ISR M, ainsi que leurs nourriciers respectifs (UFF Grandes Marques ISR et UFF Grandes Marques ISR A, UFF Euro Valeur ISR, UFF Euro Valeur A et UFF Epargne Euro Valeur ISR), d'UFF Impact Environnement ISR A et UFF Impact Environnement ISR et d'un FCPE monétaire d'un encours total de de l'ordre de 1,3 milliard d'euros au 31 mars 2022. De plus, les fonds actions gérés par Myria AM ainsi que d'autres stratégies actions gérés en délégation intègrent depuis 2022 des critères extra-financiers et prennent partiellement en compte les risques de durabilité. Ces fonds intégreront également la réglementation taxonomie d'ici à la fin 2022.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Comme susmentionné, Myria Asset Management a 1,3 milliard d'euros d'encours d'actifs ISR à la fin mars 2022, soit environ 30% des encours totaux.

Concernant le gestionnaire financier

12% des encours d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT sont des actifs labellisés ISR.

Environ 14% des encours d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT sont gérés selon des stratégies d'investissement responsable (fonds ISR ainsi que fonds thématiques / climat).

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

A ce jour, les fonds ISR de Myria Asset Management ouverts au public sont les suivants :

- Grandes Marques ISR M
- et ses deux nourriciers : UFF Grandes Marques ISR et UFF Grandes Marques ISR A
- Euro Valeur ISR M
- et ses deux nourriciers : UFF Euro Valeur ISR et UFF Euro Valeur ISR A
- UFF impact Environnement ISR A et UFF Impact Environnement
- ainsi que les fonds d'épargne salariale UFF Epargne Euro Valeur ISR et UFF Epargne Monétaire

3. **Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de Transparence**

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

L'intégration des considérations ESG intervient à chaque étape du processus d'investissement d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT. Les gérants appliquent des critères financiers et extra-financiers dans la sélection des valeurs au sein du portefeuille. Ceci nous permet d'identifier les entreprises qui agissent sur les risques ESG et savent les transformer en opportunités afin d'assurer la pérennité et la viabilité de leur modèle économique. De la sorte, OFI INVEST ASSET MANAGEMENT ne cible que les valeurs qui se démarquent non seulement par leur valorisation attractive mais également par leur comportement responsable pour un meilleur ajustement au risque.

La sélection des titres et des instruments se fera en appliquant un filtre ISR « Best-in-Class ». Cette approche n'exclut aucun secteur a priori mais conserve les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers d'investissement éligible. Pour entrer dans l'univers d'investissement éligible, la société ne doit pas faire partie des derniers 20% de son secteur sur la grille ESG MSCI (24 secteurs identifiés).

La part des émetteurs analysés ESG dans les portefeuilles est durablement supérieure à 90%.

Ces éléments combinés permettent d'apprécier la pérennité de la société concernée, qui est affinée par des données d'ordre environnemental, social et de gouvernance (ESG) et leurs impacts en termes de risque de liquidité, de risque réglementaire ou encore de risque de litige.

L'objectif de gestion du FCP vise à réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance (diminuée des frais de gestion financière) supérieure à l'indicateur de référence MSCI World en s'exposant aux grandes marques internationales reconnues, au moyen d'une gestion discrétionnaire active d'une exposition aux marchés actions de toutes zones géographiques en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT, fait appel à un fournisseur externe : MSCI ESG Research.

MSCI ESG Ratings identifie des critères parmi des secteurs d'activités. Il attribue une note quantitative issue de la moyenne pondérée des notes obtenues sur chaque critère et effectue un suivi qualitatif quotidien des controverses et des événements de gouvernance sur l'univers analysé. La notation finale des émetteurs est la combinaison de ces deux suivis.

Les différents filtres s'appliquent à partir de cette notation, le gérant étant libre de sélectionner des émetteurs dans cet univers défini.

Le tableau de bord ESG employé par les gérants d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT est le pilier de l'intégration des critères ESG dans la gestion car il repose sur des évaluations internes et externes, complétées par l'analyse de la gouvernance des entreprises dans lesquelles les portefeuilles sont investis.

En effet, les gérants d'Ofi Invest Asset Management peuvent appuyer leur décision d'investissement sur les analyses qualitatives thématique, sectoriel mais aussi au niveau des titres individuels et de certains actifs spécifiques. Les analystes ESG jouent un rôle déterminant en venant en soutien au quotidien à la décision d'investissement des gérants et en contribuant activement à l'évaluation ESG des secteurs et des entreprises à travers des notes recherches et des activités d'engagement actionnarial.

Enfin, notre équipe d'analystes ESG peut avoir recours à des recherches sur mesure commandées auprès de courtiers et d'organismes de recherche, ainsi que des informations supplémentaires provenant de sources moins conventionnelles, telles que les ONG et la société civile, pour permettre aux gérants de se forger une image détaillée des impacts et des risques ESG.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT se base sur le référentiel de notre prestataire externe MSCI ESG lequel identifie 35 critères appartenant à 10 thématiques.

3 piliers	10 thèmes	35 critères, dont :
Environnement	Climat	Emission de carbone, efficacité énergétique, empreinte carbone, vulnérabilité au changement climatique
	Ressources naturelles	Stress hydrique, matières premières, biodiversité
	Pollution et déchets	Emissions toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage
	Opportunités environnementales	Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable
Social	Capital humain	Santé et sûreté au travail, gestion du travail, développement du capital humain
	Responsabilité des produits	Qualité et sûreté des produits, sécurité des données, investissement responsable
	Opposition des parties prenantes	Approvisionnement controversée, relations avec la communauté
	Opportunités sociales	Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance

Gouvernance	Gouvernance d'entreprises	Conseil d'Administration, rémunération, structure, comptabilité
	Comportement des entreprises	Ethique des affaires, transparence fiscale

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Comme précisé dans le tableau ci-dessus, le thème changement climatique fait partie intégrante du Score ESG fourni par MSCI. Ceci comprend des indicateurs comme les émissions carbone, la vulnérabilité au changement climatique, l'empreinte carbone ou encore l'efficacité énergétique. De plus nous intégrons dans la construction du portefeuille des indicateurs spécifiques. Ainsi nous déterminons l'intensité carbone de tous nos portefeuilles, c'est-à-dire l'empreinte carbone (tonnes de CO2) / Millions de \$ de Chiffre d'affaires, faisant la distinction entre les entreprises et obligations souveraines. Par ailleurs, les considérations liées au changement climatique et à la transition énergétique sont capturées et suivies via l'activité de vote et d'engagement. L'engagement de l'entreprise fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles. A titre individuel ou collectivement aux côtés d'autres investisseurs, Ofi Invest Asset Management entretient également un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles il investit pour les encourager à agir sur les problématiques environnementales, sociales et sociétales et, en particulier, sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone. Nous les incitons à améliorer leurs performances ESG et à adopter des meilleures stratégies et systèmes de gestion, afin de tirer profit des opportunités ESG et de gérer les risques ESG. Ce dialogue avec les entreprises est essentiel et implique un engagement à moyen/long terme, toutefois si ceci n'est pas satisfaisant car l'entreprise tarde à mettre en place des actions afin d'améliorer ses pratiques ESG malgré les protestations des investisseurs, nous allons la sanctionner lors du vote aux assemblées générales.

En ce qui concerne les critères spécifiques au changement climatique intégrés dans la construction du portefeuille, nous déterminons l'intensité carbone de tous nos portefeuilles, c'est-à-dire l'empreinte carbone (tonnes de CO2) / Millions de \$ de Chiffre d'affaires, faisant la distinction entre les entreprises et obligations souveraines.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

Concernant le gestionnaire financier par délégation :

Nous utilisons le prestataire MSCI ESG Research pour la notation ESG, base sur laquelle nous opérons le filtrage des valeurs et nous assurons du mécanisme de sélectivité afin d'éliminer les sociétés les moins bien notées en ESG.

MSCI ESG Ratings calcule l'exposition de chaque entreprise aux principaux risques ESG en fonction d'une ventilation détaillée de ses activités : produits ou secteurs d'activité principaux, localisation de ses actifs ou de son chiffre d'affaires, et autres mesures pertinentes, telles que la production externalisée.

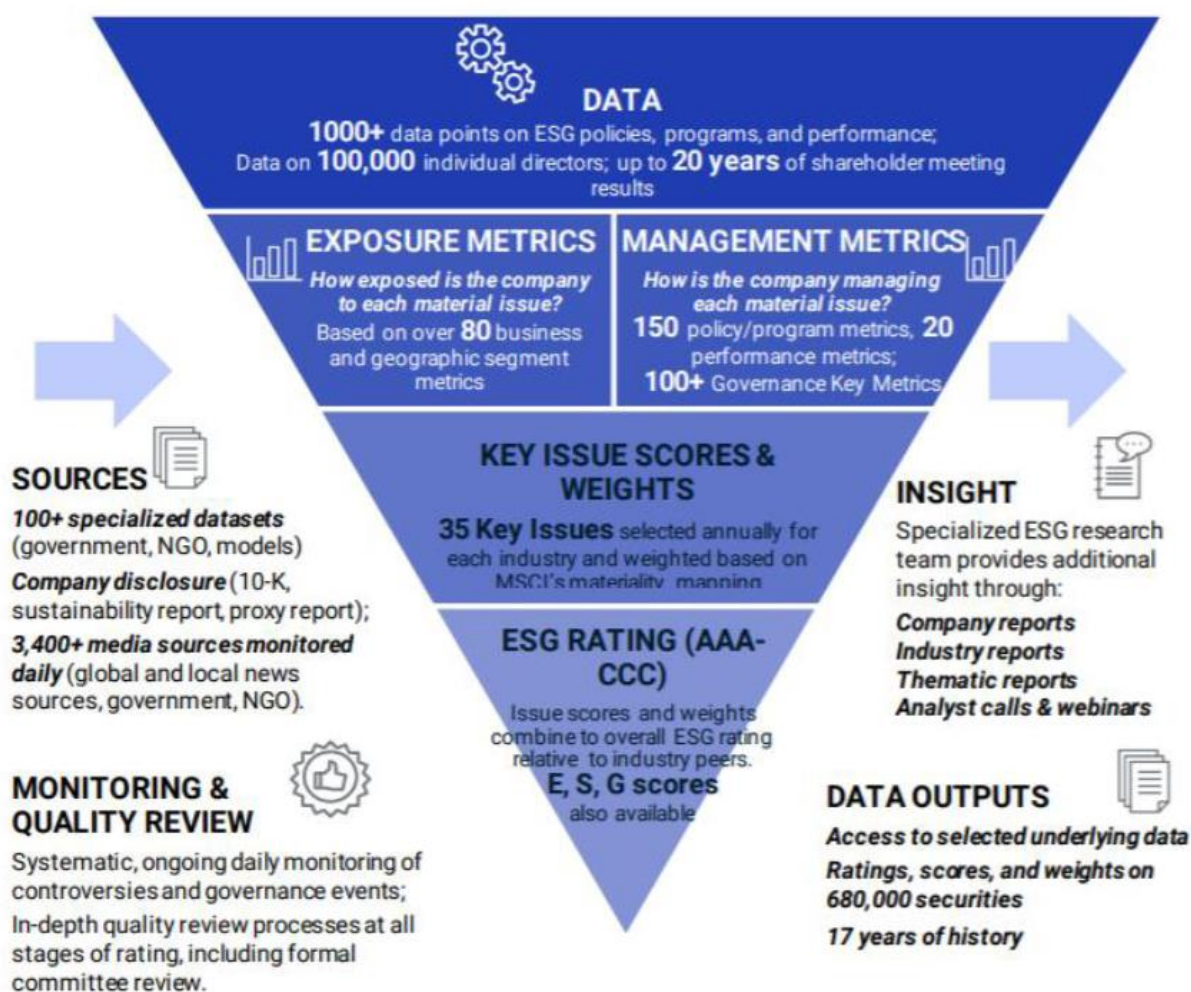
L'analyse prend ensuite en compte dans quelle mesure une entreprise a développé des stratégies robustes et a démontré de solides antécédents de performance dans la gestion de son niveau spécifique de risques ou d'opportunités. Les controverses en cours ou structurelles survenues au cours des trois dernières années conduisent à une déduction de la note globale de la direction pour chaque problème.

Les entreprises sont notées sur une échelle AAA-CCC par rapport aux normes et aux performances

de leurs pairs. Pour arriver à une note finale en lettres, les moyennes pondérées des scores des principaux problèmes sont agrégées et les scores des entreprises sont normalisés par secteur. Une fois les dérogations prises en compte, le score final ajusté pour l'industrie de chaque société correspond à un score compris entre meilleur (AAA) et pire (CCC). Ces évaluations de la performance d'une entreprise ne sont pas absolues, mais sont explicitement destinées à être relatives aux normes et à la performance des entreprises du même secteur que l'entreprise.

MSCI fournit aussi un score (de 0 à 10) pour les piliers E, S et G ainsi qu'un score ESG total (ESG Adjusted Score). Pour chaque pilier, MSCI combine un score d'exposition et un score de gestion, afin d'établir la vulnérabilité et la préparation des sociétés à affronter les risques et opportunités attenantes.

Par ailleurs, MSCI ESG note les controverses en fonction de leur sévérité entre 0 (controverse la plus sévère) et 10 (controverse la moins sévère).



Source : MSCI « ESG Methodology » 2020

Nous retenons également le score ESG seuil (c'est-à-dire le seuil sous lequel les valeurs passent sous le coup d'une exclusion) pour éliminer les 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement ainsi que pour guider les gérants qui souhaiteraient intégrer de nouvelles valeurs en portefeuille. Ce seuil définit la limite sous laquelle une entreprise va être exclue de l'univers d'investissement.

3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Concernant le gestionnaire financier par délégation :

Evaluation en continu des émetteurs par le prestataire externe

MSCI surveille les entreprises de manière systématique et continue, intégrant un suivi quotidien des controverses et des événements de gouvernance. Les nouvelles informations sont reflétées dans les rapports hebdomadaires et les changements importants apportés aux scores déclenchent la revue et la réévaluation par les analystes. Les entreprises sont revues de manière approfondie au moins une fois par an.

MSCI a mis en place des processus formels de réévaluation des entreprises qui incluent des contrôles automatisés, sur la qualité des données et des notations.

Revue périodique des émetteurs en interne

Le processus d'analyse ESG est revu mensuellement par un Comité interne ad hoc qui garantit l'application des critères de sélection ESG et la cohérence des décisions d'investissement aux principes de l'Investissement Responsable.

Notamment tous les mois les indices de référence des portefeuilles ISR sont mis à jour avec les scores ESG par secteur ou par univers d'investissement extraits de MSCI. Ces seuils définissent la limite sous laquelle une entreprise est exclue de l'univers d'investissement. Les controverses affectent aussi la note ESG selon leur gravité et sont également incluses dans le calcul d'exclusion/intégration d'une valeur dans le portefeuille.

En complément des scores MSCI et en cas de besoin, les gérants peuvent s'appuyer sur l'analyse qualitatives de nos analystes ESG.

4. Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Concernant le gestionnaire financier par délégation :

Spécifiquement au sein des fonds dont sont l'objet ce Code de Transparence, nous avons adopté l'approche « Best-in-Class » : cette approche n'exclut aucun secteur à priori mais conserve les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers d'investissement éligible. Pour entrer dans l'univers d'investissement éligible, la société ne doit pas faire partie des derniers 20% de son secteur sur la grille ESG MSCI (24 secteurs identifiés).

Les listes ainsi définies sont mises à jour tous les 6 mois et font l'objet d'une « stop list » dans nos systèmes internes. Le suivi et l'évolution de celle-ci sont assurés par un Comité interne mensuel.



4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Le fonds Grandes Marques ISR M et ses nourriciers n'incluent pas des critères spécifiques liés au changement climatique. Toutefois, au moins 90% des émetteurs dans lesquels le portefeuille est investi disposent d'une note ESG. Comme mentionné à la question 3.5, cette note doit être supérieure à un certain seuil afin de ne pas être exclue de l'univers d'investissement et elle est régulièrement suivie par nos gérants dans le processus d'investissement.

Par ailleurs, nous mesurons l'intensité carbone de tous nos portefeuilles, c'est-à-dire l'empreinte carbone (tonnes de CO₂) / Millions de \$ de Chiffre d'affaires, depuis 2017.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Concernant le gestionnaire financier par délégation :

Dans le cadre de nos règles ISR, le fonds maître Grandes Marques ISR M peut détenir jusqu'à 10% maximum d'émetteurs ne disposant pas d'un score ESG. Ces titres peuvent toutefois faire l'objet d'une analyse spécifique de la part de nos analystes ESG dans le cadre de recherches sectorielles ou thématiques. Ils sont donc susceptibles d'entrer dans notre programme d'engagement et de dialogue actionnarial.

Par ailleurs nous exerçons les droits de vote pour tous les titres détenus en portefeuille, indépendamment de la présence d'un score ESG.

4.4. Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Concernant le gestionnaire financier par délégation :

Depuis plusieurs années nous nous efforçons d'améliorer l'intégration ESG dans notre outil front-to-back, Aladdin. Ces développements nous ont permis de mettre à disposition de nos gérants, la recherche ESG, les scores ESG et carbone du portefeuille ainsi que tout élément d'analyse E, S, G pour qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs décisions d'investissement.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

A ce jour, aucune part des actifs du fonds maître n'est investie dans des organismes solidaires.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ? Si oui, (i) une politique de rapatriement des titres a-t-elle été mise en place en vue d'exercer les droits de vote ? (ii) les règles de sélection des contreparties intègrent-elles des critères ESG ?

Les fonds n'ont pas recours à ces opérations.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ? Si oui, décrivez (i) leur nature (ii) le ou les objectifs (iii) les limites éventuelles en termes d'exposition (iv) le cas échéant, leur impact sur la qualité ISR du (des) fonds

Nature des marchés d'intervention	Risques sur lesquels le gérant désire investir	Nature des interventions	Nature des instruments utilisés
☒ Réglementés	☒ Action	☒ Couverture	☒ Futures
☒ Organisés	☒ Taux	☒ Exposition	☒ Options
☒ De gré à gré	☒ Change	☐ Arbitrage	☒ Swaps
	☐ Crédit		☒ Change à terme
			☐ Dérivés de crédit

La stratégie d'utilisation des dérivés pour le fonds Ofi Invest ISR Grandes Marques est mise en place dans un objectif de couverture générale du portefeuille ainsi qu'augmenter l'exposition du marché. L'utilisation des dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Ces opérations sont réalisées dans le but de :

- Exposer le portefeuille au marché des actions ;
- Couvrir le portefeuille du risque action, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites du marché.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : <https://www.ofi-invest-am.com/politiques-et-documents>.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion des portefeuilles d'investissement des Fonds et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés. De même, l'approbation des contreparties ne sera requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement des Fonds. Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Le risque global des Fonds est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF ; le FCP calcule son risque global lié aux contrats financiers en combinant son propre risque direct au titre des contrats financiers conclus avec le risque potentiel maximal global des fonds susmentionnés.

Les nourriciers quant à eux ne sont pas concernés directement mais seulement indirectement.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Le FCP maître peut investir dans la limite de 10% de son actif en parts ou actions d'OPC mettant en œuvre une gestion de type ISR à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou pas une société de gestion tierce.

5. Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Pour les nourriciers, Myria Asset Management réalise un contrôle de premier niveau quotidiennement sur le respect du niveau d'exposition dans le fonds maître, à hauteur de maximum à 90% de son actif net

Par ailleurs, un contrôle de second niveau est également réalisé à travers le contrôle des ratios réglementaires et statutaires.

Au niveau du fonds maître, L'univers d'investissement est paramétré pour le portefeuille directement dans l'outil de gestion Aladdin avec des règles bloquantes (pré-trade). En cas d'investissement sur une valeur hors univers éligible, le gérant reçoit automatiquement une alerte bloquante. De plus, en post-trade, notre service de Middle-Office s'assure que toutes les valeurs présentes dans les fonds sont bien éligibles, conformément à l'objectif d'investissement des fonds.

Comme mentionné précédemment, le Comité ESG revoit les notes ESG des portefeuilles ISR ainsi que celles des titres ayant une note « ESG momentum » en détérioration selon l'analyse de nos analystes ESG et s'assure de la cohérence des titres en portefeuille avec les objectifs d'Investissement Responsable.

Enfin, le département en charge de la Conformité et du Contrôle Interne au sein d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT assure un contrôle périodique quant au dispositif d'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement des fonds ISR dont OFI INVEST ASSET MANAGEMENT assure la gestion, lequel permet de s'assurer que les critères d'investissement et les engagements souscrits sont respectés et que les titres du portefeuille sont en ligne avec les critères ESG.

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

Concernant le gestionnaire financier par délégation :

L'évaluation de la qualité ESG du portefeuille du fonds maître est fournie trimestriellement. Dans ce reporting figurent la note ESG du portefeuille calculée sur une échelle de 0 (pire) à 10 (meilleur) selon la méthodologie de MSCI, notre fournisseur de données (voir question 3.5) ainsi que plusieurs indicateurs d'impact ESG. Notamment, le reporting indique la contribution en émission carbone du portefeuille (exprimée en tonnes par million de \$ de chiffre d'affaires) en comparaison à son indice de référence et faisant la distinction entre entreprises et obligations souveraines, le pourcentage de femmes occupants un poste de direction, le pourcentage d'administrateurs indépendants et le pourcentage des sociétés ayant une controverse liée aux droits de l'Homme.

En complément, le reporting liste les meilleurs émetteurs en portefeuille et ceux ayant le plus bas score de controverses. Ce score indique si une entreprise est impliquée dans des controverses importantes liées à ses opérations propres et/ou aux produits qu'elle commercialise. Ces controverses peuvent être d'ordre environnemental, social ou de gouvernance.

Enfin, le reporting indique l'approche et les critères retenus par OFI INVEST ASSET MANAGEMENT et propose un glossaire qui définit le lexique ESG ainsi que les indicateurs d'impact utilisés.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Concernant le gestionnaire financier par délégation :

Indicateur d'intensité carbone : Il représente le total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans le portefeuille (exprimées en tonnes d'équivalent CO2), par million de USD de chiffre d'affaires.

Pour calculer les émissions carbone de l'entreprise nous utilisons les émissions du Scope 1 (émissions directes induites par la combustion d'énergie fossile) et Scope 2 (émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité). Ainsi, pour chaque million de dollars de chiffre d'affaires, les entreprises du portefeuille émettent X tonnes d'équivalent CO2.

Pourcentage de femmes au Conseil d'Administration : Il représente le pourcentage moyen de femmes membres du Conseil d'Administration parmi les sociétés du portefeuille. La mise à jour des données est annuelle.

Pourcentage d'indépendance du Conseil d'Administration : Il représente le pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration parmi les sociétés du portefeuille. La mise à jour des données est annuelle.

Pourcentage d'émetteurs respectant les principes du Pacte mondial des Nations Unies : Il représente le pourcentage moyen des entreprises qui sont en ligne avec les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. La mise à jour des données est annuelle.

En conformité avec le référentiel du Label ISR, les performances de ces indicateurs dans le portefeuille sont comparées à celles de l'univers d'investissement/ indice de référence afin d'étudier les progrès des émetteurs en portefeuille.

Le fonds maître s'engage à suivre et à obtenir un meilleur résultat de manière pérenne par rapport à l'univers d'investissement utilisé pour l'exercice MSCI WORLD EUR (MSCIWRDEUR) les indicateurs suivants :

- *L'intensité carbone, pour le pilier Environnement et*
- *Le pourcentage d'indépendance du Conseil d'Administration, pour le pilier Gouvernance.*

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Pour toute information relative à notre approche ISR consulter le site internet de Myria Asset Management <http://www.myria-am.com/>

Le recours à des critères ESG, fondements de la stratégie sur lesquels s'appuient les gérants de portefeuille est indiqué dans le prospectus de l'OPC. Ainsi, une modification substantielle de la stratégie/des critères pourrait aboutir à une modification du prospectus, qui serait alors portée à la connaissance de porteurs du fonds, conformément à la réglementation.

Ils en seront également informés a posteriori lors de l'établissement du rapport annuel, lequel présente une synthèse des principaux mouvements intervenus au cours de l'exercice écoulé, ainsi que toute précision sur les choix opérés par le gérant du fonds au cours de cette même période.

Le reporting trimestriel peut faire état de nos motivations ESG quant à l'achat ou à la vente d'un titre.

En cas de modification substantielle de notre processus de gestion, les investisseurs seront avertis via le prospectus du fonds.

Le prospectus du fonds est accessible sur le site internet : <http://www.myria-am.com/>

Pour toute information relative à l'approche ISR d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT, consulter le site internet : www.ofi-invest-am.com/politiques-et-documents

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? Si oui, indiquez les liens internet vers les rapports d'activité associés

La politique de vote et d'engagement actionnarial d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT concernant le fonds maître ainsi que les résultats de vote sont disponibles sur le site internet : www.ofi-invest-am.com/politiques-et-documents

Disclaimer

Ce document est fourni à titre d'information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant tout investissement dans les fonds présentés dans le document, il est fortement conseillé à tout investisseur, de procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations fournies dans ce document, à l'analyse de sa situation personnelle ainsi qu'à l'analyse des avantages et des risques afin de déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir.

Les fonds présentés dans ce document peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays.

Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées que Myria Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement.

Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations de Myria Asset Management, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées.

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le prospectus sont proposés aux souscripteurs préalablement à la souscription et remis à la souscription ; ces éléments, ainsi que les derniers états financiers disponibles, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès de Myria Asset Management.

Ce document est émis par : Myria Asset Management, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP-14000039, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 euros, dont le siège social est situé au 32, avenue d'Iéna, 75116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421.